

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 01/03/2016**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (12) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Adjointes au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../'

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (3) : Jean-Baptiste MEYER, qui a donné procuration à Etienne ANTONOT. Jean-Marc GINDER, qui a donné procuration à Clément URICHER, Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Grégory ZUNQUIN.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2016.
2. Achat du terrain cadastré section 24 n°250.
3. Convention tripartite suite à la mise en place d'une bâche de sécurité incendie.
4. Convention avec le SIEOHN pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable.
5. Création d'un poste de rédacteur territorial.
6. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent.
7. Motion pour le régime local d'assurance maladie.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
9. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
10. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2016.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2016 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Achat du terrain cadastré section 24 n°250.

VU l'avis du Domaine du 15 décembre 2015 évaluant le prix de la parcelle cadastrée section 24 n° 250 à 186 550,00 €,

VU le courrier reçu en Mairie le 23 janvier 2016 des conjoints MINOUX (Mme Sylvie BRODBECK, Mme Anne MINOUX, Mme Pascale HIRLEMANN),

OUI les explications de M. le Maire qui rappelle notamment l'intérêt stratégique de cette parcelle, à l'entrée Ouest du village.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section 24 n° 250, d'une contenance de 17,60 ares, appartenant aux conjoints MINOUX, pour un montant de 186 550,00 €,
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de l'acte de vente et de tout document afférent à cette acquisition,
- **DIT** que les frais découlant de cet acte seront pris en charge par la Commune,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

3. Convention tripartite suite à la mise en place d'une bâche de sécurité incendie.

M. le Maire rappelle la mise en place de la bâche de sécurité incendie au lieu-dit Jaegerhof. Il rappelle notamment que, en accord avec les propriétaires concernés, l'emprise de cet équipement empiète sur des parcelles privées. D'où la nécessité de signer une convention d'occupation avec lesdits propriétaires.

Le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux. Christian BUTSCHA suggère de passer le délai de dénonciation de 3 à 6 mois pour laisser le temps le cas échéant de trouver une alternative technique. Modification approuvée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention tripartite lié à l'implantation et à l'utilisation de la bâche de sécurité incendie au lieu-dit Jaegerhof,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention et tout document afférent.

4. Convention avec le SIEOHN pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Suite au renouvellement de la conduite d'eau principale alimentant la Commune par le château d'eau, une chambre d'interconnexion entre les réseaux publics d'alimentation en eau potable de la Commune et du Syndicat d'Eau de Hombourg/Ottmarsheim/Niffer a été mise en place. Il y a lieu de régler les modalités techniques et financières de l'interconnexion par une convention. M. le Maire informe que par délibération du 3 décembre 2015, le Comité Directeur du SIEHON s'est engagé à refacturer l'eau à prix coutant.

Le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux. Joseph CARNEMOLLA propose que la durée de la convention soit fixée à 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention,



- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention et tout document afférent.

5. Création d'un poste de rédacteur territorial.

- VU le Code général des Collectivités territoriales ;
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 VU le budget communal ;
 VU le tableau des effectifs ;
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **DECIDE** la création d'un poste de Rédacteur territorial.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

Temps complet avec effet au 1^{er} avril 2016

MOTIFS :

La création de ce poste est devenue nécessaire du fait de l'augmentation des responsabilités et de la technicité en matière des missions administratives incombant à la Commune.
 Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

6. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 1.5 h / semaine, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **PREVOIT** que le traitement de cet agent contractuel recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;
- **AUTORISE** en conséquence l'autorité territoriale à signer le contrat d'engagement ;
- **PREVOIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

7. Motion pour le régime local d'assurance maladie.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de Petit-Landau, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités, et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

Nouveau four pour la cuisine de la Maison Villageoise, Société Espresso Services, 2 841,00 € HT soit 3 409,20 € TTC.

Extension de police d'assurance auprès de la CIADE pour l'exposition « Parcours de vie » pour 600 € TTC.

Remplacement moteur VMC salle polyvalente, entreprise BME, 507,40 € HT soit 608,88 € TTC.

9. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire, prises en application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 1^{er} avril 2014.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Néant

Certificat d'urbanisme

Me BROM, Notaire à Hégenheim, pour un terrain agricole (section 42 n° 29), CUa d'information.

Permis de construire :

Néant

Déclaration préalable de travaux.

HUSSLER Jean-Paul, 23 rue de l'Eglise, travaux sur charpente.

HEITZ Philippe, clôture au 24-26 rue du Moulin.

SITTERLE Didier, 6 rue du Rhin, ravalement de façade.

DREYER Fabienne, changement de destination d'une partie de la grange au 15 rue Séger.

HUSSLER Jean-Paul, 23 rue de l'Eglise, terrasse sur sous-sol avec plancher dalle béton.

10. Divers.

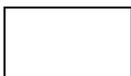
M le Maire informe que la mise en souterrain de la rue des Vergers, la dépose des lignes aériennes et du réseau téléphonique rue Séger devrait se faire au mois de mai.

L'inspection d'Académie a rappelé que l'inscription des enfants à l'école maternelle est de la compétence du Maire. Elles sont par conséquent en cours aux heures habituelles d'ouverture ce qui permet d'avoir une amplitude horaire plus large pour les parents.

L'adjudicataire de la chasse a informé que les dégâts liés aux sangliers ont beaucoup augmentés en 2015.

Un souci d'évacuation des eaux pluviales a été constaté rue des Angès. L'entreprise qui a fait les travaux interviendra cette semaine pour un sondage (chantier Com Com).

Des discussions techniques sont en cours pour la valorisation agricole des boues issues de la station d'épuration.



Antoine SUTTER, président de l'UAF, a rencontré le Maire de Niffer qui nous informe que les travaux de réfection du Neuweg sont prévus pour le mois de mai 2016.

Une formation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le samedi 2 avril prochain au CTC/CPI. Les inscriptions en Mairie sont en cours.

Samedi 5 mars à 11h : inauguration officielle de l'exposition « Parcours de vie » avec remise des diplômes de citoyen d'honneur à M. MARTIN et à M. MONTARNAL (qui ne pourra malheureusement être présent pour des raisons de santé).

La rencontre annuelle avec les conseils municipaux de Bad Bellingen et Reigolswil aura lieu le samedi 19 mars prochain. Au programme visite du musée de la Moto et dîner convivial à la salle polyvalente.

La SAFER a envoyé un courrier recommandé à la Commune concernant l'exercice de son droit de préemption pour la parcelle cadastrée section 04 n° 161 (voir décision du Conseil Municipal du 29/09/2015). M. le Maire rappelle que le dossier a été transmis en notaire qui se chargera des formalités et notamment la consultation de la SAFER pour l'exercice éventuel de son droit de préemption.

La grange 20 rue Séger (ancien atelier communal) sera rasée pour des raisons de sécurité. Des demandes de devis sont en cours.

Concernant les travaux rue Séger, le Syndicat d'Electricité s'est réuni et a accordé la subvention à la Commune pour l'enfouissement du réseau électrique. M. Olivier BECHT, Conseiller Départemental, a confirmé que la traversée de village (RD 56-2) est prioritaire. La CCPFRS a lancé l'appel d'offre pour les travaux : 3 entreprises ont soumissionné pour les travaux de voirie, 4 entreprises pour les réseaux secs. Une CAO de la CCPFRS se réunira mercredi 9 mars prochain pour attribuer les marchés.

Une réunion sur le haut débit a eu lieu à la CCPFRS à laquelle M. le Maire a assisté. M. SIEGRIST, en charge du dossier au niveau de la nouvelle grande région, a informé que le lancement du dossier (partenariat public/privé) est programmé pour la 2^{ème} quinzaine d'avril 2016. Le montage financier est en cours de finalisation. Les travaux s'étaleront sur 6 ans à partir de fin 2016 / début 2017, quelles que soient les modifications apportées au schéma départemental de coopération intercommunale. Une commune est désignée comme prioritaire par intercommunalité : pour la CCPFRS il s'agit de Petit-Landau. Il y a 380 000 prises à installer sur 700 communes à 175 € par prise. Petit-Landau devrait par conséquent être couvert en 2018. Il restera financièrement à la charge de la Commune la jonction entre le réseau de transport et le réseau de distribution (estimation BEREST : 90 000 €). A ce jour, la connexion par la RD 52 ou la RD 468 est à l'étude. Les documents remis au Maire lors de cette réunion sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Christian BUTSCHA informe que l'opération de vente de bouquets de tulipes au profit de la recherche contre les maladies sanguines aura lieu jeudi 3 mars.

Carole TALLEUX informe que les tablettes commandées pour l'école maternelle seront opérationnelles d'ici 2 semaines. Elles sont configurées et installées par un enseignants/référent. Le Cirque de Cannes repassera par le village. Représentations prévues mercredi, vendredi et samedi prochain.

Clément URICHER rappelle l'exposition « Parcours de vie » qui se tiendra ce weekend. Laetitia ORTSCHITT informe que la buvette sera tenue par l'association Y A D'LA JOIE à cette occasion.

Dans le cadre de la solidarité Nationale et Républicaine, M. le Maire offre, au nom de la commune, un drapeau français à chacun des conseillers municipaux.

La séance est levée à 21h.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 01/03/2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2016.
2. Achat du terrain cadastré section 24 n° 250.
3. Convention tripartite suite à la mise en place d'une bâche de sécurité incendie.
4. Convention avec le SIEOHN pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable.
5. Création d'un poste de rédacteur territorial.
6. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent.
7. Motion pour le régime local d'assurance maladie.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
9. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
10. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint	Procuration à Clément URICHER	
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Procuration à Etienne ANTONOT	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		



ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à Grégory ZUNQUIN	
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

